

Image not found or type unknown



succession et liquidation judiciaire

Par **gipsy**, le **19/09/2012** à **10:33**

Nous sommes trois enfants, dont un est en liquidation judiciaire. Notre mère est décédée il y a 8 ans et notre père depuis quelques mois. Le notaire a trouvé un acheteur pour la maison mais notre soeur refuse de signer.

Est-ce qu'il faut prendre un avocat en droit de succession pour défendre nos intérêts à moi et mon frère?